

Assemblée Générale du Vendredi 7 juillet 2023

au Collège de Brou à Bourg-en-Bresse

Compte rendu

Programme de la matinée :

- Assemblée Générale,
- Conseil d'Administration,
- En parallèle du Conseil d'Administration, Philippe DUFIEUX, qui travaille sur l'exposition sur Tony FERRET, propose pour les membres de l'Assemblée Générale, une introduction sur son œuvre en général,
- Buffet,
- Parcours de découvertes de ses principaux bâtiments présents en centre-ville de Bourg-en-Bresse.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale :

- Mots d'accueil de Clotilde FOURNIER, présidente du CAUE de l'Ain, Vice-Présidente du Conseil départemental.
- Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 24 juin 2022
- Rapport moral de la présidente
- Comptes 2022 et budget prévisionnel 2023
- Rapport d'activités 2022
- Questions diverses

34 rue Général Delestraint
01000 BOURG-EN-BRESSE

Tél. : 04 74 21 11 31
contact@caue-ain.com

INTRODUCTION

Clotilde FOURNIER, présidente du CAUE de l'Ain :

« Nous avons le plaisir d'être accueilli aujourd'hui au collège de Brou pour l'assemblée générale du CAUE.

Je salue :

- Sandra LANDEMAINE, Principale du Collège, qui va nous délivrer un mot d'accueil,
- Véronique BAUDE, Vice-présidente du conseil départemental déléguée à la jeunesse, au collège et à l'enseignement supérieur, et membre du CA du CAUE
- Anne-Laure Ollier, Conseillère départementale du Canton de Valserhône,
- Patricia CHMARA, Conseillère départementale du Canton de Chalaronne,
- Alexandrine BUTILLON, Conseillère départementale du Canton de Villars-les-Dombes,
- Baptiste MEYRONNEINC, Directeur du CAUE, ainsi que toute l'équipe qui a eu à cœur d'organiser toute cette journée
- l'ensemble des élus
- l'ensemble des membres du CA »

Sandra LANDEMAINE, principale du collège de Brou :

« Je suis ravie d'accueillir cette assemblée générale du CAUE dans ce collège.

Monsieur MEYRONNEINC, s'est d'abord tourné vers moi pour marquer l'anniversaire de la mort de Tony FERRET, dans un de ces bâtiments emblématiques de sa fin de carrière, un bâtiment qui a subi plusieurs transformations que l'on peut imaginer depuis lors. Aujourd'hui, c'est un collège, mais au début du XXème siècle, c'était une maternité. Il a fallu y introduire ce qui relève de la pédagogie puisqu'il est devenu un lycée puis un collège.

Un historique a été fait sur toutes ces évolutions, avec même une période où les cours se faisaient dans des préfabriqués, pour réaliser la partie contemporaine qui est l'extension, dans les années 90 pour répondre aux attentes des collégiens.

Il est vrai que l'on oublie que c'est un beau bâtiment qui fait partie du patrimoine burgien, parce qu'il a été changé, adapté. C'est un lieu dans lequel l'enseignement s'est toujours fait, puisqu'il y avait dès le début une école de sage-femme. C'était sa vocation première d'accueillir l'enseignement et la formation. C'est donc lui faire aujourd'hui honneur, en rappelant sa dimension patrimoniale qui fait sa spécificité. »

Véronique BAUDE, vice-présidente au département en charge des collèges :

« Je suis très heureuse d'être présente aujourd'hui, comme vice-présidente en charge des collèges, et en tant que membre du CAUE. Je trouve le choix d'un collège pour une telle assemblée judicieux. C'est la première fois qu'une AG du CAUE se passe dans un collège. La mission du conseiller départemental pour un collège est de faire le lien entre le collège et l'éducation nationale, le temps de remettre les clés à qui de droit.

Actuellement, dans le département de l'Ain, il y a 51 collèges publics, 14 privés. Le 52^{ème} collège public sera achevé en 2024 par son architecte Laurent DOSSE. Dans ma délégation, je n'ai pas la charge du bâtiment, mais j'ai la chance de travailler avec Pierre LURIN qui l'a et qui détient les informations techniques et financières. J'ai voulu faire le tour de tous les collèges du département. Ce sont des visites très instructives, car on voit les bâtiments dans lesquels nos collégiens et l'éducation nationale travaillent. Force est de constater qu'il n'y a pas un collège qui se ressemble, il y a donc une grande diversité en termes d'architecture et de fonctionnements.

Je retiens de ces visites que tous les architectes, avant de présenter un projet de bâtiment scolaire au département, devraient passer une journée dans un établissement scolaire pour voir comment il fonctionne.

Cela permettrait d'éviter que des collèges rencontrent des difficultés en termes de fonctionnement, de circulation des espaces. Sur d'anciens bâtiments, il y a ainsi des circulations et des configurations d'espaces à revoir. De gros projets vont advenir l'année prochaine, notamment le collège d'Ambronay et des restructurations. En 2023, le premier budget d'investissement du département de l'Ain concerne celui des collèges avec une grosse part destinée à la restructuration, à la rénovation énergétique (environ 17 millions d'euros), et à la construction de nouveaux collèges. Le conseil départemental œuvre pour le plan « AMBITION COLLEGIEN ». Le département est un de ceux les plus dynamique de France en termes de démographie : contrairement à d'autres départements, l'Ain ouvre des collèges du fait de la progression démographique importante du territoire, même si le rythme d'ouverture de collège passe d'un par an à une tendance moindre à anticiper (rythme actuel d'investissement de 20 à 25 millions d'euros par an) du fait d'une baisse démographique impactant le nombre d'écoles maternelles et élémentaires. Autant de futurs projets dans l'Ain pour les architectes, pour les années qui viennent. »

Clotilde FOURNIER, vice-présidente au département

« Je salue les services de l'Etat représentés par la DDT avec laquelle nous travaillons sur de nombreux projets, en termes d'aménagements et d'habitats. Je salue également le député Jérôme Buisson, présent à notre assemblée. »

APPROBATION DU PV DE L'AG DU 24 JUIN 2022

Le PV de l'assemblée générale du 24 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

En tant que Présidente du CAUE depuis 2 ans, je suis toujours très honorée et fière de vous dresser le rapport moral montrant chaque année les nombreuses actions du CAUE. Véronique BAUDE évoquait notamment la construction des collèges. Il est bon de rappeler que le CAUE est aussi associé en amont aux jurys à destination des 36 000 collégiens de notre département, jurys permettant de faire le choix d'un architecte. Le CAUE y est un acteur important qui apporte pour de nombreuses réalisations du département, son œil architectural et paysager. Il fait ainsi valoir la prise en compte de l'enjeu environnemental qui devient principal.

Le CAUE est engagé au côté du département et de nombreuses manifestations concernant notamment les matériaux bio sourcés et géo sourcés. Il me semble également important, notamment dans le cadre du logement, que le CAUE puisse être au côté du département. Cette année a été l'occasion de mettre en application les partenariats de l'association, pour mettre un « coup de projecteur » sur l'utilisation des matériaux bas-carbone qui sont toutes issues de filières courtes, si possible aindinoises. C'est un levier majeur face aux enjeux environnementaux et économiques actuels.

A la suite des engagements du département de l'Ain, son Président Jean DEGUERRY a lancé les assises de la forêt et du bois, en fin d'année 2022. Le CAUE de l'Ain a été en lien avec FIBOIS 01, et les partenaires engagés tels que l'ONF, la SPL ALEC, l'AMF01, ont mis en place l'un des cinq webinaires dédiés à la filière bois dans l'Ain, avec pour thèmes la rénovation et la construction autour de ce noble matériau qu'est le bois. Dans le cadre de notre Département ou bien interdépartemental, le bois a ainsi été redécouvert au travers d'une rencontre des Ainterpros, toujours avec l'appui de l'acteur important qu'est la CAPEB, de faire valoir cette démarche par la transmission d'informations et de transmissions de notre patrimoine. Dernièrement, nous étions ainsi à Courtes, dans la ferme de la Forêt, avec la CAPEB et la DDT, nous avions le plaisir de voir le nombre de professionnels, mais aussi de structures associatives, qui ont un véritable intérêt pour le patrimoine, et notamment pour un patrimoine du 15^{ème} siècle, puisque nous étions en Haute-Bresse.

L'utilité et l'intérêt de ces Ainterpros est d'avoir des analyses convergentes ou pas, mais surtout de créer les conditions pour avoir des échanges, afin de se remettre en question, pour ensuite avancer ensemble. Cela s'est vérifié encore lors d'une rencontre sur le thème de la pierre et du réemploi au Fort l'Ecluse au mois de mai. Il y a eu aussi une rencontre de la filière professionnelle de la pierre naturelle avec l'URCAUE et le CAUE de l'Isère, autour des carrières de Hauteville que nous avons visité et de Montalieu en Isère, en octobre 2022. En 2023, cette démarche se poursuit avec des temps de dialogues et d'échanges autour du thème du pisé, en juin dernier, et en octobre prochain sur le thème de la paille.

En 2022, le CAUE est toujours et sera un acteur de la formation des élus et des professionnels. Depuis 2018, le CAUE de l'Ain s'est engagé dans la structuration de son offre de formation pour répondre toujours à une des quatre missions que la loi sur l'Architecture lui a confiées : la formation, le perfectionnement des élus, des maîtres d'ouvrages, des professionnels, des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. Le CAUE a obtenu la certification Qualiopi en février 2022, reconnaissance nationale pour les organismes de formation. Le renouvellement de cette certification Qualiopi a été effectué en début d'année 2023. Il y a eu l'évolution du contexte réglementaire : réglementation environnementale, adaptation au changement climatique, concertation citoyenne, ... ce qui oblige les élus locaux et professionnels responsables techniques à renouveler leurs connaissances. Le CAUE propose toujours un programme annuel de formations, et aussi à la demande.

En 2023, le CAUE poursuit sa trajectoire et son engagement au service des collectivités, des professionnels, des aindinois, des aindinoises. Ces deux actions constituent un témoignage de la diversité des missions du CAUE, et qui démontre cette place indispensable du CAUE, notamment auprès de l'ingénierie locale et au regard des défis et enjeux à venir. A cet égard, je salue le directeur de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain, Yvan PAUGET, avec lequel le CAUE travaille en partenariat, car, souvent, quand les communes ou EPCI ont un projet de réhabilitations, d'aménagements, de cœur de village, de repenser la mobilité, etc., ils font appel au CAUE, dont les démarches sont complémentaires à celles de l'ADIA. C'est ce qui fait que les projets des communes sont souvent bien réussis parce qu'il y a une vision de ces deux structures qui permettent aux communes de pouvoir avoir des aménagements, par exemple, pour ensuite procéder au financement.

En tant que présidente du CAUE01, vous, élus et professionnels, savez très bien que sans une équipe soudée, qui a de la compétence, de la bienveillance et un vrai investissement au service du territoire, la présidente que je suis aurai du mal à présenter toutes les actions du CAUE. Donc, il me semble naturel de remercier notre Directeur Baptiste MEYRONNEINC, qui va nous présenter les chiffres clés de l'année, l'ensemble des membres de l'équipe du CAUE qui m'accueille très bien, comme elle le fait pour tous les élus, à toute heure

dans ses locaux. Cette qualité d'accueil est très importante. C'est pourquoi, je suis très honorée d'être au service de cette belle équipe du CAUE, qui va développer les points à retenir de 2022 de chacune des missions d'intérêt général dont le CAUE a la charge.

Je tiens à saluer la bonne gestion financière du CAUE, comme cela va être présenté par notre trésorier Jacques GERBE et notre agent-comptable Jan VAN DER GIESEN. Je les remercie vivement tous deux, pour le temps et les échanges passés entre eux deux qui restent nos « garde-fous », pour leur regard, lors des conseils d'administration, sur la pérennité de notre structure du CAUE.

En tant que présidente, je voudrais renouveler mes remerciements pour toutes les personnes qui nous accompagnent, que sont les associations, la DDT, les ABF, tous acteurs importants. Je les remercie d'être attaché à notre institution, à nos missions, à nos valeurs de vocation de défense du cadre de vie, par l'architecture et les paysages de notre beau département. »

COMPTES 2022 – BUDGET 2023 : Voir Annexes

Jacques GERBE, architecte, membre du Conseil d'Administration, Trésorier

Je salue tous les membres ici présents. Nous allons vous présenter le travail qui a été fait par le CAUE, au départ, puis passé au crible par notre agent-comptable. Nous veillerons à nous assurer que tous les éléments comptables techniques soit bien compris.

PRODUITS

Jan VAN DER GIESEN, agent-comptable

Prestations de service : Cela représente les missions et conventions payantes effectuées dans le cadre de partenariat. Entre 2021 et 2022, on constate une augmentation de 30% de l'activité (136 513,75 €) cette ligne inclut également les recettes de formations réalisées au long de l'année 2022 (22 000 €)

Taxe d'aménagement : C'est la part départementale qui est reversée en proportion au CAUE. Le conseil d'administration a été prudent en prévoyant la baisse de certaines recettes, avec 852 000 €, même s'il est toujours réjouissant d'obtenir 150 000 € de plus en 2022 pour atteindre plus d'un million en recettes, le département maintien le taux à 8,5% en 2023.

Cotisations : On a un public fidèle, sachant que cette cotisation n'a pas augmenté depuis plusieurs années (10 centimes par habitants pour une commune, cinq centimes par habitants pour une intercommunalité) soit 70 000 € de cotisations chaque année. Sachant qu'il y a 2 jours gratuits pris en charge par le CAUE par missions et que ces cotisations sont faibles au regard des missions qui sont réalisées.

Transfert des charges : Ce sont les indemnités journalières et les contrats spécifiques d'assurances. Ce poste est en baisse, ce qui indique qu'il y a eu moins d'arrêt maladie cette année.

Jacques GERBE : De tout ce qui vient d'être évoqué, on peut en retenir des tendances : la prudence et une continuité à rétablir la reprise après covid alors que d'autres associations ne sont pas forcément sur cette même trajectoire.

CHARGES

Jan VAN DER GIESEN

Par rapport à l'année dernière, les dépenses de 2022 sont en légère augmentation, de 38 000 €, ce qui suit l'inflation.

Ceci est dû à :

- la masse salariale (évolution de la valeur du point d'indice),
- le maintien de la ligne « gaz et électricité », qui, malgré les augmentations de tarifs, profite d'une diminution forte de consommation de gaz dû à une longue panne de chaudière,
- l'augmentation de la ligne « petit équipement. »

Services extérieurs : Stabilité des dépenses : sachant que les licences de logiciels informatiques ont baissé, cette économie a été absorbée par la maintenance. En revanche, forte augmentation d'une année sur l'autre, en passant de 90 000 à 110 000 €, des frais de déplacements, des frais liées aux intervenants extérieurs et la reprise des animations (expositions) faisant suite aux arrêts de 2020-2021.

Dotations Amortissements – Dépréciations : Augmentation des amortissements en 2022, due au plan d'investissement informatique déployé depuis 2021.

Charges exceptionnelles : 53 000 € dû à un contentieux prud'hommal avec une ancienne salariée.

Jacques GERBE : Il est à rappeler l'évolution des salaires que d'autres sociétés ou associations connaissent, impactées par la valeur du point, avec une augmentation de 2 à 3% en 2022, puis de 4,5% pour 2023. Ce qui fait plus de 7% d'augmentation des salaires sur deux ans, alors que les contrats des salariés ne sont pas forcément révisés.

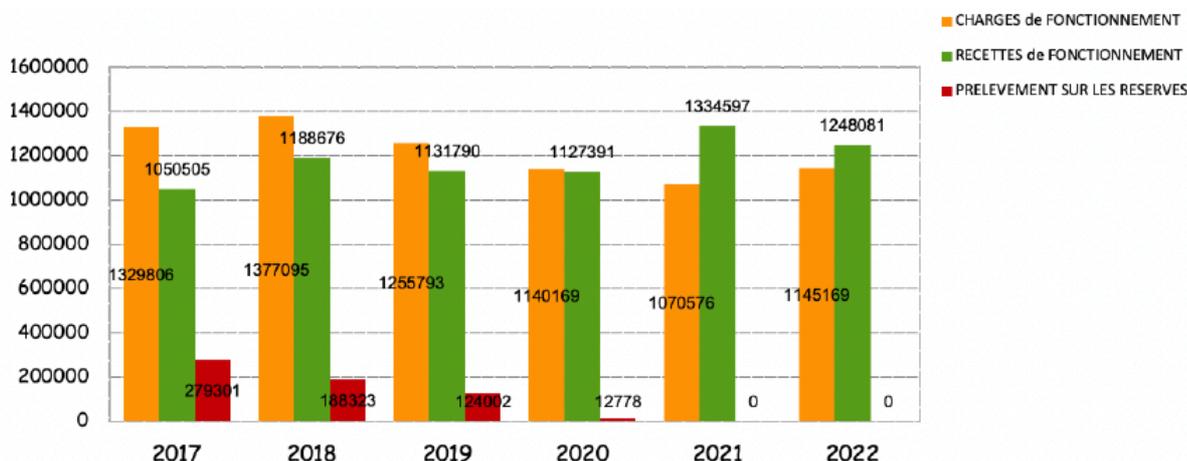
Baptiste MEYRONNEINC : La condamnation à laquelle le CAUE a été confronté en début 2022, a été compensée par le fait qu'une paysagiste n'est restée que quatre mois au CAUE en 2022 et cette mission n'a pas été reconduite.

Jan VAN DER GIESEN : Évolution des dépenses et recettes

Pour la deuxième année consécutive, le CAUE est en bénéfice, cela grâce à la bonne rentrée de TA. 81% des produits générés sur l'année proviennent de la TA. Les prestations des services génèrent 10% de revenus, dont notamment les formations qui assurent un bon appoint. Sur les frais de personnels, ils sont contenus au ¾ des dépenses.

Jacques GERBE : Sur les formations, il s'agit d'une saine « vulgarisation » de l'architecture de l'urbanisme auprès des professionnels et élus. »

Jan VAN DER GIESEN : Réalisation de l'équilibre de 2017 à 2022



Le graphique représente en orange les dépenses, en vert les recettes, en rouge les déficits. En 2023, on a retrouvé un équilibre, alors que les précédentes années, le CAUE était systématiquement en déficit. Le bénéfice actuel est dû à la bonne rentrée de taxe d'aménagement.

Comptes d'exploitation

Le poids de la taxe d'aménagement est visible dans le volume global du produit. 81% des produits générés sur l'année proviennent de la taxe d'aménagement. Ce qui permet de travailler régulièrement toute au long de l'année. Y figure les prestations de service, conventions et formations, ces dernières qui génèrent cette année 10% du volume. En comparant 2021 à 2022, l'augmentation est due aussi aux signatures de conventions complémentaires et aux formations.

Sur les frais de personnels, entre 2021 et 2022, la masse salariale est contenue au ¾ de budget des dépenses.

Jacques GERBE : Sur les formations, ce n'est pas seulement des entrées d'argent, c'est surtout un élément essentiel de l'architecture, de l'urbanisme. C'est une mission prégnante auprès des élus et des professionnels. Il est important de continuer dans cette voie.

Jan VAN DER GIESEN : Le CAUE avait vu fondre ces dernières années ses fonds propres par des budgets négatifs. Aujourd'hui, on retrouve un niveau cumulé intéressant de 314 000 €, plus un résultat de l'année à 502 000 €. On retrouve des bases qui vont permettre d'assurer le futur du CAUE, s'il y avait d'éventuelles difficultés sur la taxe du fait de questionnements sur la réforme intervenue en septembre 2022.

Cette année 2022, l'actif se renouvelle ; il a vu de nombreux achats immobiliers du parc matériel actuel (principalement informatique), car le parc devenait vieillissant. Il s'agit d'un plan d'investissement engagé depuis plusieurs années. Je ne peux que souligner l'effort fait par le CAUE.

Fournisseurs :

Au 31 décembre 2022, le CAUE devait payer aux fournisseurs 43 000 €, sachant que le loyer est de 15 000 € par an, payé fin janvier, à termes échus. S'y trouvent également l'achat de trois ordinateurs.

Aides sociales et fiscales :

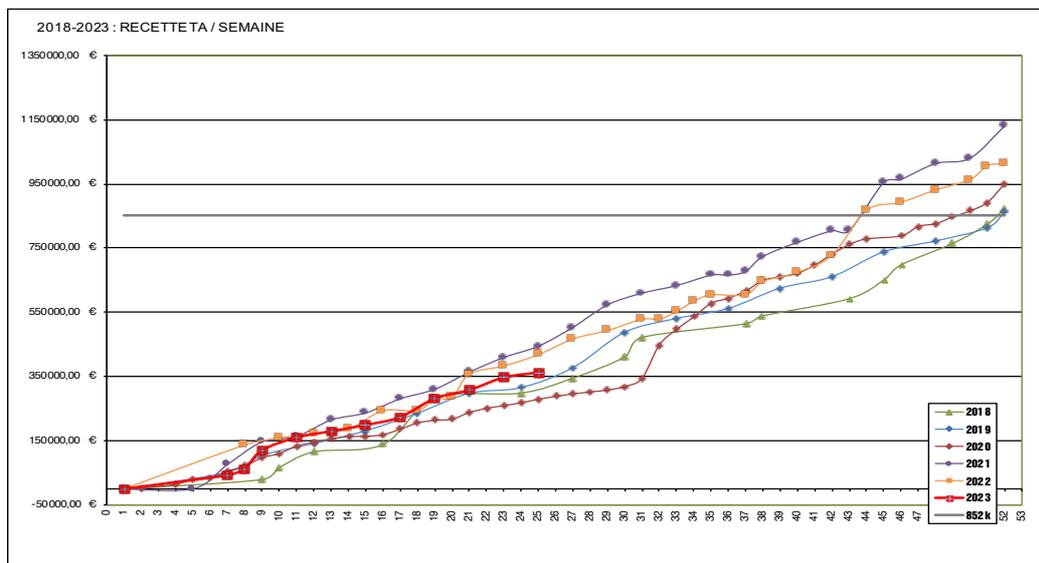
La somme de 50 000 € est reconduite au même trimestre de l'année suivante.

Prestations à recevoir :

Au 31 décembre de l'année 2022, il restait à percevoir 138 000 €, car les factures sont envoyées vers mi-novembre. Il reste 28 000 € encore à récupérer jusqu'à la fin de l'année.

Le compte à vue :

Ce compte présente un solde créditeur de 376 000 €. Il s'agit d'une précaution. Nous thésaurisons un peu, mais le CAUE a des incertitudes sur les rentrées futures de taxes. Cela fait depuis longtemps que ce solde n'avait pas été atteint. Il s'agit d'une sorte de précaution.



Jacques GERBE : Le graphique retranscrit la prudence par rapport à la prévision de la taxe d'aménagements de 900 000 €, et une partie d'anticipation des appointements de charges pour les raisons évoquées tout à l'heure, l'évolution de la valeur du point. »

Le département nous reverse tous les 15 jours le pourcentage de taxe qui correspond à ce qui est attribué au CAUE. Sont visibles les différentes couleurs de courbes qui correspondent à ces dernières années. En rouge foncées, figurent celles de l'année 2023, indiquant un léger mieux par rapport à 2018-2019, mais un peu moins fortes qu'en 2021-2022. Nous espérons atteindre la ligne grise correspondant figurant sur le graphique à un repère de 900 000 euros.

Jan VAN DER GIESEN :Transferts de charges

Il s'agit d'un compte de recettes qu'il est préférable de ne pas utiliser car cela implique des arrêts maladie et que cela peut influencer sur l'activité par les signatures de conventions, en la réduisant.

Produits exceptionnels

Cette ligne correspond à la vente de matériel et à une subvention versée pour l'exposition Tony Ferret (dont les fonds de 4000 euros ont déjà été reçus).

Dépenses

Au niveau des dépenses, on essaye d'anticiper les consommations en prenant en compte l'inflation. A ce titre, 15 000 euros ont été budgétés.

Services extérieurs

Les niveaux de l'année précédente ont été maintenus. Un programme de formation équivalent à 2022 a été prévu.

Salaires

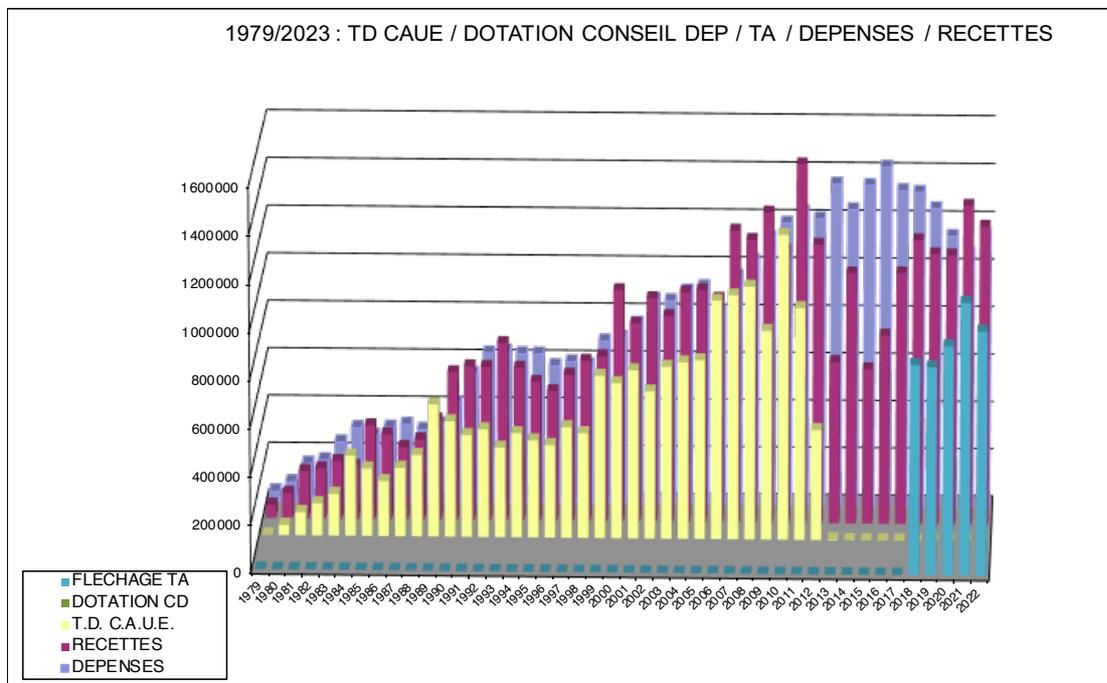
C'est l'anticipation des augmentations de salaires dans le cadre de négociations salariales, le cas échéant.

Conclusion

Le budget est en équilibre.

Baptiste MEYRONNEINC :

Voici un graphique montrant l'évolution de la taxe départementale qui a vécu jusqu'en début des années 2010, depuis la création du CAUE en 1979. Puis, l'évolution vers la taxe d'aménagement. Cela permet de voir qu'avec une taxe qui a été en baisse dans les années 2010, puis qui s'est stabilisée ces dernières années, on arrive à maintenir une activité importante. Surtout depuis une quinzaine d'années avec un nombre d'effectifs constants, puisque nous sommes entre 10 à 12 salariés au CAUE 01. A titre de comparaison, la moyenne des CAUE en France est de 6 salariés. Le CAUE 01 est donc bien étoffé en regard de l'évolution démographique de l'Ain, département qui nous soutient par son effort sur la taxe d'aménagement. Cela permet au CAUE 01 d'offrir une offre de service de qualité auprès des collectivités et des aindinois.



Baptiste MEYRONNEINC : Dans la mesure où aucune question n'a été posée, je vous invite à consulter les comptes qui vous seront mis à disposition, puis à vous manifester, si nécessaire. Nous remercions Jacques GERBE et Jan VAN DER GIESEN pour leur présentation.

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Baptiste MEYRONNEINC : Il s'agit d'un rapport de présentation en « multi voix », car présenté par les architectes et paysagistes conseillers de notre équipe.

L'année 2022 en quelques chiffres :

- **Un nombre de conseils aux communes qui augmente :** Le nombre d'études et de conseils donnés aux communes augmente chaque année, puisque nous étions à :
 - o 62 études en 2020,
 - o 75 études en 2021,
 - o 79 études en 2022.
- **Un socle de conventions qui se maintient :** Sur les conseils aux collectivités donnés en 2022, on a toujours un socle de conventions en cours qui se maintient aux alentours de 110 conventions dans l'année.
- **Un nombre de conseil aux particuliers en constante augmentation depuis trois ans :** Le nombre de conseils aux particuliers passent de 320 conseils à 500, pour arriver à 540 conseils en 2022. Ils sont délivrés dans un tiers des communes du département.
- **Un nombre d'adhérents qui se maintient :** Les communes adhérentes représentent deux tiers des communes adhérentes chaque année auprès du CAUE. On distingue un socle de communes adhérentes depuis la création du CAUE ou bien certaines communes qui adhèrent certaines années.
- **Un nombre de formations et de personnes formées en hausse :** Un témoignage sera donné pour démontrer, s'il en est besoin, la qualité des formations que l'on fournit chaque année, avec des intervenants de qualité.

CONSEILS COMMUNES ET COLLECTIVITES

Anne SELVA, architecte conseillère au CAUE, secteur Dombes et Bugey Sud

Le Conseil aux collectivités couvre l'ensemble du département, sachant qu'il peut y avoir plusieurs études par communes. Ce sont des études variées. Avec, comme exemple pour cette assemblée, un accompagnement fait à Journans en 2022, et qui sera présenté par Sandrine HOUDIN, architecte conseillère, et Georges PUVILLAND, élu qui apportera son témoignage.

L'accompagnement est un exercice de sensibilisation en général, et peut porter sur :

- l'architecture, par l'évolution d'un bâti public (agrandissement, caractéristiques architecturales, patrimoine, la restauration du Petit patrimoine, ...),
- l'urbanisme, avec une vision à grande échelle de temps et de lieu, des visions prospectives et globales, et des opérations ciblées, cadrant sur les qualités architecturales et urbaines (traversées de village, extensions de cimetières en lien avec l'ADIA),
- de nouvelles missions, avec les comités de fleurissement, par exemple.

Cela peut prendre la forme : une note d'enjeux de quelques pages ou une étude plus fournie.

Exemple détaillé d'étude sur la commune de Journans : Voir annexes

Sandrine HOUDIN, architecte conseillère au CAUE, secteur Bresse et Pont de Veyle

La commune de Journans nous avait sollicité sur le développement de différentes parties du village. Cela a nécessité de réfléchir à l'échelle du village, avec diverses thématiques. D'où des ateliers partagés comprenant une phase de diagnostic, privilégiée par les élus et des personnes qui vivent au quotidien la commune. Il en est ressorti des enjeux forts et des besoins avec des hypothèses d'aménagements. Tout cela a permis aux élus de se fédérer autour de différents projets et de trouver des compromis à court, moyen et long terme. Un troisième atelier a été fait avec des habitants de la commune de Journans sur demande des élus.

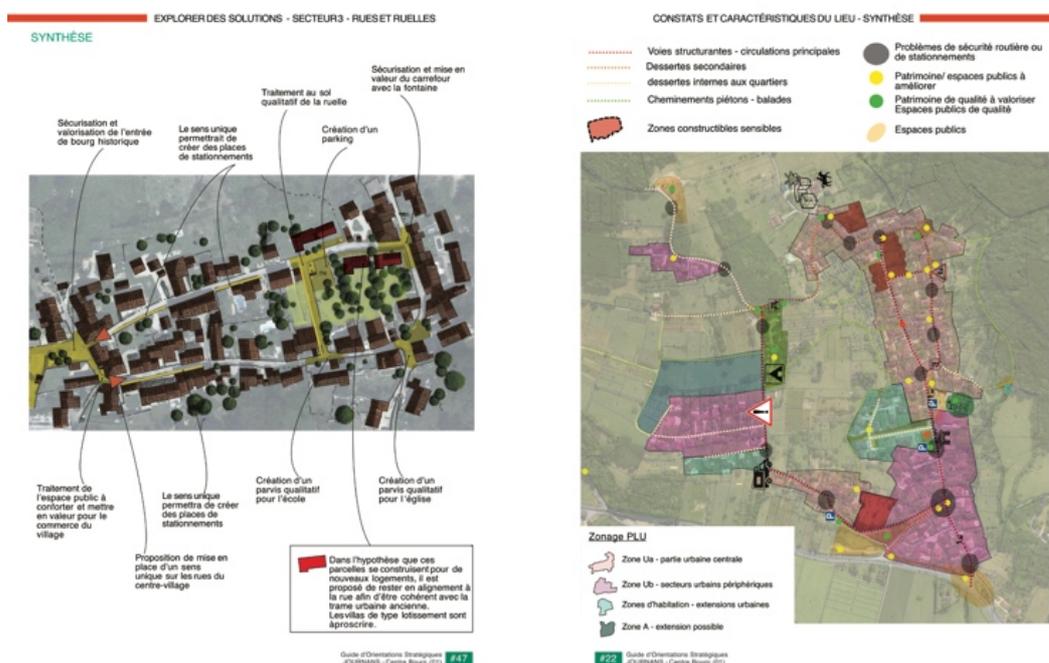
Georges PUVILLAND, élu de Journans, 2^{ème} adjoint

Pour me présenter succinctement, j'ai travaillé précédemment 14 ans au CAUE de l'Ain. J'ai eu aussi la chance de suivre l'étude concernée à ses débuts avec la commune.

La problématique était le stationnement, la circulation, voir la sécurité par des vitesses excessives constatées en entrée de village. La commune avait besoin d'un accompagnement sous la forme de l'atelier participatif. Ce qui a permis de se réapproprier les espaces publics notamment. Les élus avaient besoin d'un œil extérieur. Aujourd'hui, cela va se traduire par une réunion de restitution pour produire un guide d'orientation.

Les élus comptent donner une suite à ce guide, en vue du renouvellement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est très ancien. Il s'agira de rechercher les « dents creuses » à exploiter, de faire valoir la densité, d'investir des secteurs clés dans le cœur de la commune. Les élus vont travailler sur l'entrée du village avec les cheminements piétons et le problème du bus qui ne doit plus rentrer trop loin dans le cœur du village.

Au nom de ma commune, je remercie beaucoup toute l'équipe du CAUE. »



Barbara FORMEL-YOUSFI, paysagiste conseillère au CAUE

Le comité de fleurissement :

Depuis cette année, le CAUE est partenaire du département d'Ain-tourisme, dans le cadre du label de villes et villages fleuris.

Du fait de l'essoufflement des bénévoles qui font défaut, le CAUE aide à faire réfléchir les élus par la mise en place d'un site internet sur l'actualité du fleurissement, et l'intérêt de tenir compte de la biodiversité, ainsi que la mobilisation du citoyen dans l'évolution du cadre de vie, pour être la base d'une attractivité touristique. Ce site sera à disposition des comités départementaux et locaux. S'y trouvera des fiches thématiques : gestion de l'eau, comment planter une haie, adaptation au changement climatique, et un appui sous la forme de formations pour aider les comités locaux à faire valoir leur commune. »

CONSEILS AUX PARTICULIERSMatthieu VIGUIE, architecte conseiller au CAUE, référent conseil aux particuliers, secteur Pays de Gex, Haut-Bugey, Pays Bellegardien

Tout d'abord, un rappel de la loi de 1977 et la philosophie qu'elle porte avec elle : « L'architecture est une expression de la culture. Elle est d'intérêt public. Elle précise que les CAUE fournissent aux personnes qui le désirent des informations, des orientations et des conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans leur site environnant, urbain ou rural, sans, toutefois, se charger de la maîtrise d'œuvre. »

En plaçant l'architecture dans sa dimension culturelle, la loi confie à cette mission d'intérêt public à une décision partagée entre les architectes, les élus, et la société civile. Cette conception était portée par le ministère de la Culture et tout ce qui préfigurait une décentralisation du cadre de vie et appelait aussi à une responsabilité sociale de l'architecte.

Le CAUE de l'Ain, créé en 1979, a plus de 40 ans d'expertises du conseil au particulier. Il a pris différentes formes en s'adaptant aux nouvelles demandes des particuliers et aux évolutions institutionnelles et également aux outils numériques. Le conseil au particulier s'est effectué longtemps directement sur site, sur demandes individuelles, et voit un développement des demandes émanant des EPCI, avec des conseils délivrés par permanences auprès des collectivités (intercommunalités, communes).

Quelques rappels pour bénéficier du conseil au particulier, il faut :

- être propriétaire,
- avoir un projet (construire, agrandir, réhabiliter une habitation ou un bâtiment d'activité)
- faire une demande en amont avant de démarrer les formalités administratives (le Permis de Construire, la Déclaration Préalable),
- préparer un plan pour aborder les raisonnements de manière pédagogique,
- sur rendez-vous, via notre site internet (mise en ligne de demande en place depuis 2020),
- des échanges de différentes manières : par téléphone, par mail, par visio, sur place, de manière exceptionnelle, des permanences

Il s'agit de rechercher différentes solutions, de manière constructive. Un compte-rendu est délivré à l'intéressé, ainsi qu'à la collectivité et aux services concernés.

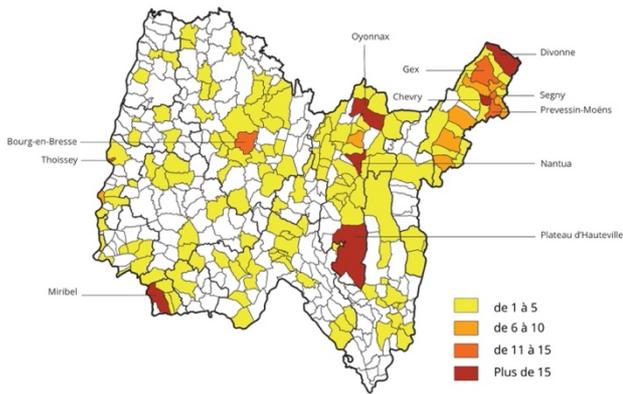
Le conseil peut concerner un projet de maison individuelle, de logements collectifs, mais c'est aussi une cabane au fond du jardin, la réhabilitation d'une ancienne ferme, la reconversion d'une grange, d'un hangar, une extension de véranda, d'un garage, la modification et la composition de façades. Les architectes conseils interviennent également pour les hébergements de loisirs (HLL), les bâtiments agricoles, industrielles, dans le cadre de demande de subvention auprès du département, les commerces, les bâtiments d'artisanat. Ils aident les particuliers à mieux comprendre les articles du PLU ou de tout autre règlement (ex : SPR, les prescriptions de l'architecte pour un lotissement, ou bien de l'Architecte des Bâtiments de France dans le périmètre d'un Monument Historique). Ils jouent un rôle de relai auprès des autres professionnels architecte, mais aussi avec tous les organismes partenaires : l'ADIL, l'ALEC, SOLIHA, l'ADIA, etc.

Aujourd'hui, les conseils se développent énormément avec :

- les collectivités pour lesquelles des permanences sont organisées : Nantua, Ferney-Voltaire, Miribel et à venir Thoissey, Belley
- les intercommunalités : Communauté d'Agglomération du Pays de Gex, Haut-Bugey agglomération, Communauté de Communes de la Plaine de l'Aine, Grand Bourg Agglomération et à venir la Communauté de Communes de Bugey Sud »

Carte n° 1

Répartition des conseils aux particuliers sur le territoire



542 conseils aux particuliers en 2022 (494 en 2021)

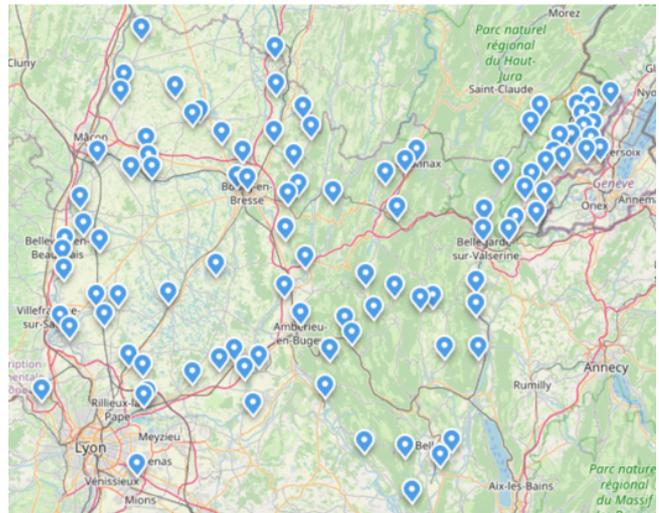
157 c'est le nombre de communes où le CAUE a donné des conseils en 2022

Des permanences dans certains communes
 Pour les collectivités qui souhaitent des recommandations systématiques pour leurs administrés, dans certaines zones protégées ou selon des objectifs spécifiques, pour les opérations façades avec des nuanciers chromatiques, ou pour divers types de projets, avec quelquefois des cahiers de recommandations architecturales, le CAUE propose une convention spéciale et des permanences en communes. **En 2022, les permanences en mairie sont en augmentation.**

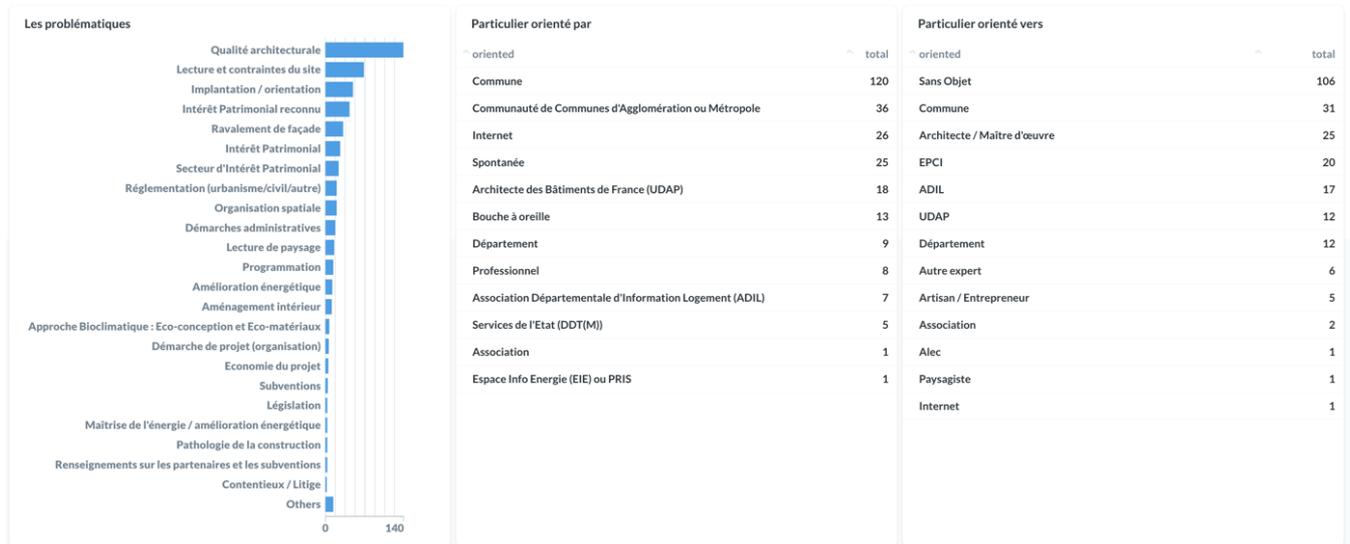
Le conseil dans le cadre de l'intercommunalité

Des intercommunalités adhérentes font également appel au service du CAUE pour des conseils pour des particuliers de leur territoire, au travers de permanences à l'échelle de leur territoire.

Carte n° 2



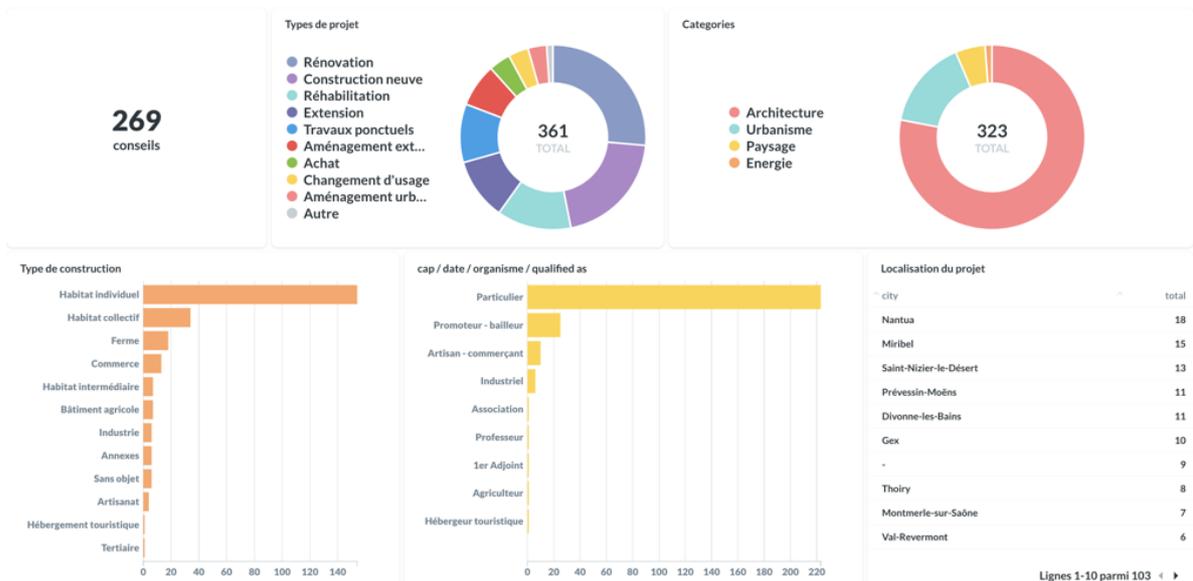
Graphique n° 3



Graphique n° 4

Conseil aux particuliers

Organisme CAUE de l'Ain x Année 2020 x



Bruno SAVI, architecte conseiller au CAUE, transversal, en appui aux conseils

La carte n° 1, par intensités progressives, la demande de conseils aux particuliers (jaune, orange, rouge). Les zones rouges concernent les lieux où se trouvent des permanences organisées historiquement ou plus récemment, qui correspondent à des secteurs à fortes concentrations et tensions urbaines (Pays de Gex, abords lyonnais).

La carte n° 2 montre une bonne représentation des attentes des particuliers en matière de constructions, de réhabilitations, d'extensions. Cela concerne 157 communes sur 392 communes dans l'Ain, chiffre en augmentation par rapport à 2021 (135 communes). 152 conseils en 2022 avec une augmentation de 10% par rapport à 2021.

Le graphique n° 3 synthétise tout le travail entamé depuis plusieurs années au sein du CAUE, sur impulsion de Matthieu VIGUIE, par la mise en place d'une plateforme collaborative permettant une mise en ligne en 2020 auprès des particuliers afin de déposer leur requête directement sur internet. Cette plateforme a permis de dégager des statistiques dans les types de demande, statistiques toujours plus instructives à mesure que la plateforme était toujours plus utilisée. Il en ressort que les demandes concernent la maison individuelle neuve majoritairement, de l'habitat collectif en second lieu, puis, de manière plus diffuse les thèmes liés aux artisans, aux petites extensions d'activités.

Le graphique n°4 montre qu'en 2021, 269 conseils aux particuliers sont mis en ligne, contre 499 en 2022. Les demandeurs ont des attentes en architecture, pour un nombre d'extensions en net augmentation, et de réhabilitations en maintien. En proportion, les attentes concernant les maisons individuelles ont tendance à s'estomper. Toutes les demandes sont prises en compte, aussi bien celles déposées en ligne, que celles par téléphone. Les intéressés nous questionnent sur la qualité architecturale, et de plus en plus sur l'intérêt patrimonial. La puissance de l'outil informatique nous permet de dégager des tendances, de mieux nous adapter aux attentes des gens.

Les communautés de communes nous font remonter des attentes de conseils aux particuliers, davantage que ces dernières années, notamment par l'introduction des permanences. Les communes tout autant, passant de 122 communes en 2021 à 137 en 2022. Enfin, de 25 personnes qui nous ont interrogé spontanément en 2021, nous sommes passés à 52 en 2022. En termes de répartition géographique, l'ensemble du département est bien couvert, dans les secteurs à forte pression foncière et le long des principaux axes urbains.

Matthieu VIGUIE

Les conseils aux particuliers se font en ligne, via notre page d'accueil le site « caue.org ». Chaque personne peut s'inscrire et remplir différents champs d'information (adresse du projet, téléphones, etc). Ce sont ces champs qui renseignent les statistiques évoquées ci-avant. L'intéressé peut décrire son projet (textes, graphiques). Cette plateforme peut aussi être utilisée pour les permanences, permettant de garder une trace pour les services instructeurs. Toutefois, le CAUE n'est pas là pour « délivrer » un permis, mais pour communiquer et échanger sur un projet, partager cette culture de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Le CAUE réclame, lors des permanences, la présence du pétitionnaire, du maître d'œuvre et aussi d'un élu, pour mieux faire partager nos argumentaires et les faire comprendre. Un panel du type de projets que l'on peut avoir figure sur l'image ci-contre (rénovations, extensions, dessin de plans de masses, avis pour les bâtiments industriels pour justifier de leur bonne intégration dans le paysage, interventions sur le paysage). Le CAUE développe différents outils partagés sur notre site internet alimentant les réflexions du particulier en vue d'un conseil : fiches Patrimoine, accessibles gratuitement, réglementations, des OAP, des nuanciers. »

FORMATIONS

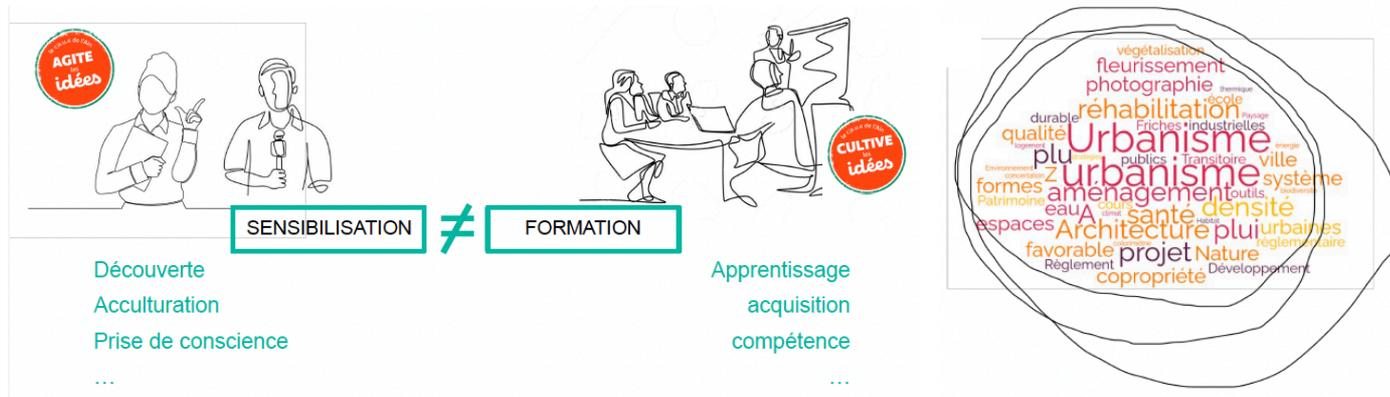
Lorène JOCTEUR, paysagiste conseillère CAUE 01, référente Formation

C'est le paysage qui m'a amené à me poser des questions sur les besoins en formations.

Nous avons pris à bras le corps ce domaine, notamment avec ma collègue Nathalie LEQUY, qui a grandement contribué à son déploiement.

Tout d'abord, il convient de bien distinguer la sensibilisation de la formati

Les actions de sensibilisation visent à découvrir, à acculturer, à prendre conscience, à « débroussailler », c'est-à-dire défricher au sens un peu large. Les actions de formation visent à bénéficier d'un apprentissage, à acquérir des connaissances dans le cadre d'un groupe plutôt restreint qu'élargi. Ce ne sont pas les mêmes temps que l'on s'accorde et donc pas les mêmes efforts à faire fournir par les intéressés.



Dans une société où l'on veut obtenir des réponses très rapidement, ce sont des moments qui permettent de prendre du recul et du temps. A l'exemple de ces trois dernières années de formation, l'on peut en tirer comme conclusion que c'est précisément cet effort qui coûte le plus aux participant(e)s : l'apprentissage nécessite de mieux se remettre en question, en réseau, et argumenter en faveur de la qualité des paysages.

Nathalie LEQUY : Documentaliste CAUE 01, en appui Formation

Comme l'a dit Clotilde FOURNIER durant le rapport moral, la formation a commencé en 2018. Depuis, l'offre de formation a été renforcée en 2022 en obtenant la certification Qualiopi.

La certification Qualiopi oblige à respecter sept critères et trente-deux indicateurs nous permettant de savoir si nous respectons ces gages de qualité durant les différentes périodes de formations. Le tout est soumis à audit tous les 18 mois (le prochain sera début septembre) pour pouvoir renouveler la certification. Cette année 2023, nous avons renouvelé notre agrément, dossier déposé auprès de la formation nationale des élus. Et dorénavant, les élus peuvent demander une prise en charge de leurs formations !

Les sujets portent principalement sur les thématiques du CAUE : l'architecture, l'urbanisme, l'environnement et le paysage. Cela s'est vérifié notamment par le thème de la « densification douce ou spontanée en 2022, sur l'éclairage public, sur la qualité de vie, et sur le patrimoine bâti (restauration et réemploi)

Les modalités de formation sont diverses et peuvent évoluer (d'un à trois jours). Il s'agit de s'adapter aux contraintes du public. Les formations font toujours appel à un expert. Lorène assure l'animation des formations. Elles sont localisables sur tout le territoire : à Bourg-en-Bresse, à Belley, à Trévoux, à Chazey sur Ain... sur demande ! Un portail dédié a été créé montrant les programmes et les résultats obtenus (chiffres, bilans).

Témoignage d'une formation réalisé avec le CAUE, avec Olivier PREMILIEU, responsable du Syndicat Mixte BUCOPA (Bugey, Côtière, Plaine de l'Ain) en charge du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Nous avons le souci, depuis plusieurs années, d'acculturer les élus sur les problématiques d'aménagements urbains réussis en matière d'architecture et de paysage. Il en a découlé une convention avec le CAUE avec un certain nombre d'actions, dont, depuis 2022, des actions de formations.

Je vais vous faire part d'un témoignage d'une formation réalisée le 20 mai 2022, concernant la densification spontanée. Cette formation s'est déroulée sur une journée entière, à destination des élus. Depuis 2016, cette relation a été initiée, avec une formation en mai 2022 sur la planification et la densification bâti et un expert en urbanisme. Le temps de formation aura intégré certaines étapes de sensibilisation.

Le but était d'être confronté à :

- la dimension réglementaire de l'exercice (ce que peuvent faire les documents d'urbanisme pour profiter des gisements fonciers pré-existants dans l'armature urbaine),
- des cas pratiques avec des boîtes et des espaces pour apprendre à savoir comment organiser le bâti, comment on fait pour trouver une bonne disposition des cheminements avec le bâti.

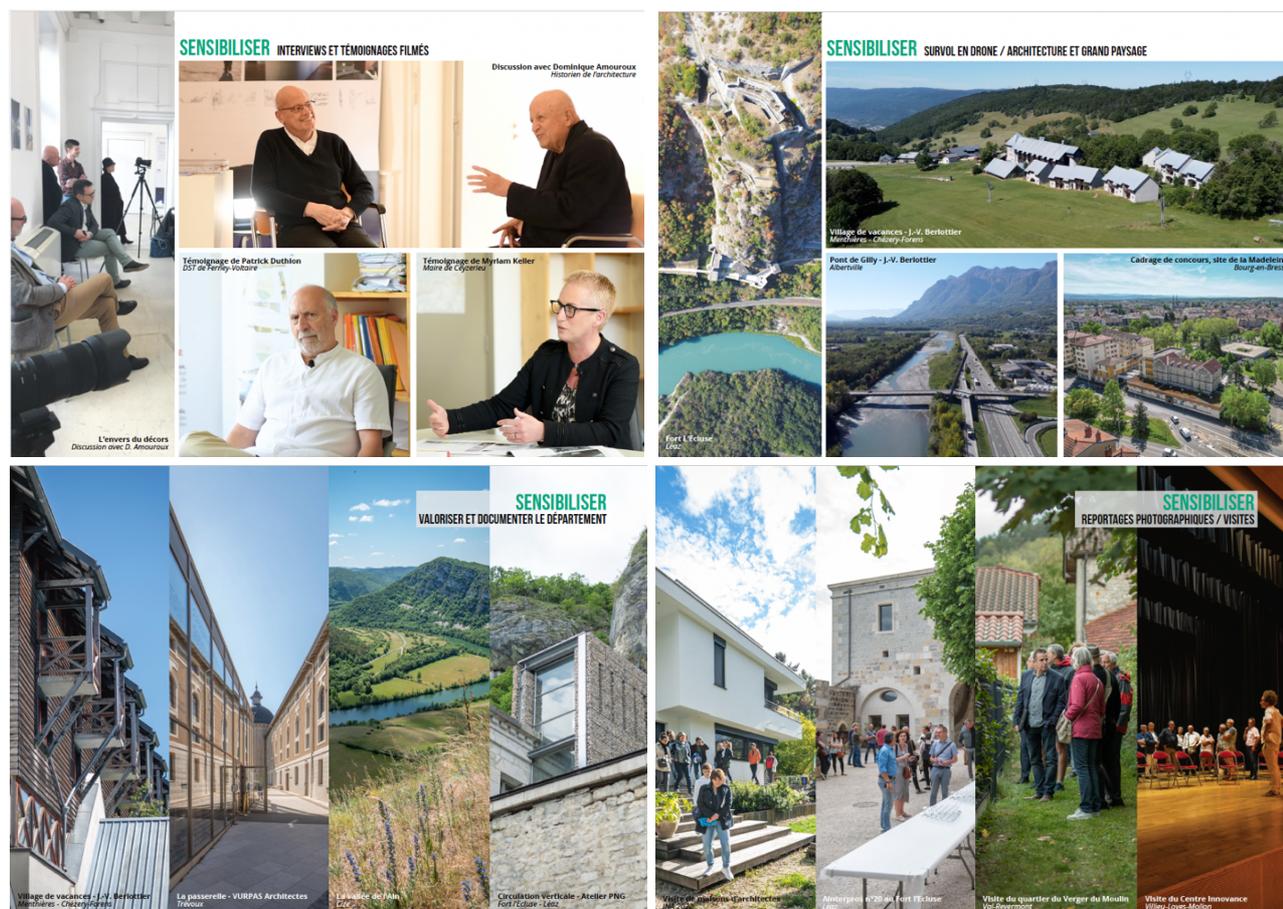
Ce fut une formation complète sur une journée, très dense. Cela pose la question du format : une journée est vite remplie. La partie réglementaire et juridique est conséquente ainsi que l'atelier pratique constituent une masse d'informations en peu de temps.

On touche une partie des élus qui nous semblent déjà un peu plus sensibilisés que d'autres à ces questions d'aménagements, sachant que cela ne constitue qu'un panel représentatif de notre territoire si grand !

Pour moi, c'est une expérience à renouveler, parce que très intéressante, très enrichissante pour les élus qui ont participé. Mais il me semble qu'il faudrait des sessions de rappels pour que le message soit bien assimilé. De plus, il serait bon de prévoir des formations sur d'autres thématiques. Ainsi, il en est prévu une en novembre prochain sur l'intégration architecturales et paysagères des dispositifs d'énergies renouvelables sur le bâti existant et à construire. »

SENSIBILISATION

Lucas MAIZERAY, architecte conseiller CAUE 01, référent Plaine de l'Ain, Poncin
Sensibiliser consiste à toucher un grand public avec une variété de médias.



Cette année 2022 a été très marquée par l'exposition Jean-Vincent BERLOTTIER mais aussi par un certain nombre de témoignages filmés et d'interviews qu'on a pu capturer. Ce sont des personnalités, d'acteurs du territoire motivés et motivants, inspirants pour nos sujets, notamment avec l'interview assez récente de Dominique AMOUROUX qui a été l'occasion d'évoquer cinquante ans d'architectures contemporaines, sous la forme d'une discussion sur nos pratiques d'architectes

L'achat d'un drone nous a permis d'élargir nos compétences. Les images qui sont projetées vous en font profiter, accompagnées de vue aériennes et de cartes regroupées dans de petits films, comme autant d'éléments de sensibilisation, y compris d'éventuels diagnostics qu'il nous est possible de rajouter.

L'élément marquant de 2022 a été l'inauguration de l'exposition sur l'œuvre de Jean-Vincent BERLOTTIER, architecte ayant beaucoup travaillé en Auvergne-Rhône-Alpes, sur des bâtiments et des ouvrages d'art. Cela a consisté en 14 kakémonos et une suite de vidéos, ainsi qu'un panel de maquettes. Cette exposition a eu lieu à la DDT en septembre 2022. Elle a eu un bon succès puisqu'on a pu compter environ 50 à 60 personnes par jour. Elle a également été présentée à H2M, depuis janvier 2023, toujours avec un beau succès. (les films réalisés par le CAUE pour illustrer l'exposition BERLOTTIER sur le site internet du CAUE).

La sensibilisation, c'est aussi mettre en valeur les beaux paysages de notre territoire par de grands reportages. En 2022, une centaine de sites paysagers, urbains, architecturaux, qui ont été photographiés. Environ 80 ont été transformées en fiches sur notre plateforme SPASS. Cela constitue un panel d'architectures contemporaines marquantes ou même paysagères (voir panel ci-contre). Ce sont des paysages différents, des visites, des rendez-vous avec du grand public, pour les journées nationales sur l'architecture en 2022 (avec des visites de maisons d'architectes). L'Ainterpros, évoqué en début de réunion, ou bien encore la visite de Fort l'écluse, ou encore du quartier du Verger du Moulin, du début des années 2000, abordant des thématiques sur le logement, encore valables aujourd'hui.

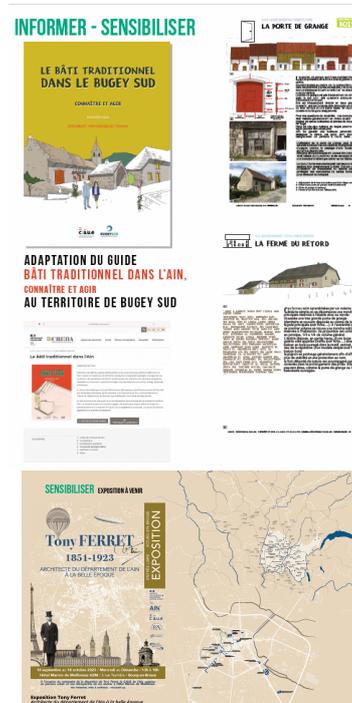
Sylvain PONS, architecte conseiller CAUE 01, référent Val de Saône et Patrimoine
Voici des fiches conseils pour lesquelles nous avons œuvré pour mettre en place des documents faciles à exploiter, à montrer, à diffuser. Tous disponibles sur notre plateforme internet SPASS, mais aussi sur le site du CREBA, traitant des bâtiments anciens, avec un glossaire efficace pour se former de manière percutante.

Des collectivités nous demandent parfois des aides ponctuelles. Citons le cas de la communauté de communes du Bugey Sud qui voudraient voir ces fiches adaptées à leur territoire : portes de grange, dreffias, pignons bardés, n'étant pas encore habillé, c'est l'occasion d'expliquer comment isoler les combles traditionnellement pour montrer de belles réalisations dans le paysage. Des fiches méthodologiques ont été développées, pas seulement par thèmes mais aussi par pays (ex. ferme du retord, ferme du Val Romey : des fiches « bâti traditionnel » sont à disposition sur internet.

Pour 2023, nous travaillons actuellement sur une exposition sur Tony FERRET, l'architecte du collège où nous trouvons actuellement, architecte départemental de 1851 à 1923.

Cette démarche est actuellement en cours avec Philippe DUFIEUX, historien à l'Ecole d'Architecture de Lyon, commissaire d'exposition pour la constitution de cette exposition.

Baptiste MEYRONNEINC remercie tous les architectes conseillers pour leur présentation.



CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Clotilde FOURNIER : Je procède au vote du rapport moral, puis du rapport des comptes et du rapport d'activités 2022 que je sou mets aux membres du conseil d'administrations.

Pas d'avis défavorables, ni d'absentions.

Les rapports sont admis à l'unanimité.

Il me faut partager une dernière information importante avant de nous quitter. Je vous annonce que c'est ma dernière Assemblée Générale en tant que Présidente. En effet, depuis la mise en application de la loi dite 3 DS (Décentralisation, Déconcentration Simplification), qui oblige les élus qui sont dans l'exécutif départemental (je suis actuellement vice-présidente au département à l'emploi, au logement et à l'habitat) à ne plus être présidente d'association financée par le département car cela peut provoquer un conflit d'intérêt. Le CAUE continuera à être présidée par une de mes collègues qui est une élue attachée à son territoire et qui a une connaissance du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.

On me laisse le choix de rester encore au conseil d'administration, et rester Vice-présidente de l'URCAUE.

J'ai eu beaucoup de bonheur à m'engager avec une équipe dont je salue tous les membres. Il me semble nécessaire et important de poursuivre cette sensibilisation auprès de nos sensibilisations par un œil bienveillant, envers nos collectivités et nos populations. »

Le Conseil d'Administration suivant l'Assemblée Générale a élu Patricia CHMARA présidente du CAUE de l'Ain.

Liste des participants (selon feuilles de présence, réponses et pouvoirs)

Membres du Conseil d'Administration présents

Mme BAUDE, Conseillère Départementale du Canton de Gex, Première adjointe à la mairie de Divonne-les-Bains, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à la jeunesse, aux collèges, à l'éducation et à l'enseignement supérieur
 M. CHARDON, Président de la Fédération Française du Paysage Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté
 Mme CHMARA, Conseillère Départementale du Canton de Châtillon-sur-Chalarnonne, Première adjointe à la mairie de Montceaux
 M. COLLARD, Architecte, Président de l'Association des Architectes de l'Ain
 M. COUTURE, représentant les Vieilles Maisons Françaises
 Mme FOURNIER, Présidente du CAUE de l'Ain, Conseillère Départementale du Canton d'Attignat, Maire de Saint-Sulpice, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à l'insertion, à l'emploi, à l'habitat et au logement
 M. GERBE, Architecte, trésorier du CAUE
 M. GROS, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain
 M. IMBERT, Délégué de la Fondation du Patrimoine (secteur Bugey-Pays de Gex)
 Mme MAILLET, Représentante de Patrimoine des Pays de l'Ain
 Mme OLLIET, Conseillère Départementale du Canton de Valsérhône
 Mme PAILLARD, représentante de M. PATRIARCA, Directeur Départemental des Territoires
 Mme PERRIN-CHANEL, Architecte, Représentante de l'Ordre des Architectes Auvergne Rhône-Alpes
 M. PRUNIAUX, Géomètre, représentant la Chambre Départementale des Géomètres-experts
 M. STORTI, Ingénieur et Architecte spécialisé dans le bois
 Mme VERCEZ, représentante de Mme SCIARDET, Architecte des Bâtiment de France, Cheffe de l'Unité Territoriale de l'Architecture et du Patrimoine

Membres adhérents présents

M. PACCAUD, Maire d'Ars-sur-Formans
 M. DESCHAMPS, Maire d'Artemare
 Mme PERRET, mairie d'Attignat
 M. DOMPOINT, Maire de Beauregard
 Mme DESCHAMPS, mairie de Belley
 Mme VIGNOLLET, Maire de Bettant
 Mme SALVETTI, mairie de Chaleins
 Mme MARTIN, mairie de Confrançon
 Mme BAUDE, mairie de Divonne-les-Bains
 Mme DUBARZ, Maire, Mme DURET, mairie de Dortan
 Mme COMUZZI, Maire, M. JOYARD, mairie d'Izernore
 M. PUVILLAN, mairie de Journans
 Mme BOLLACHE, Maire de Jujurieux
 M. LENSEL, Maire de Le-Poizat-Lalleyriat
 M. GUILLERMIN, mairie de Marboz
 Mme COLLET, Mme PASSOT, mairie d'Oyonnax
 Mme DELAY, Mme RIMETTE, mairie de Pont-de-Vaux, représentant la mairie de Sermoyer
 Mme MARTEL, mairie de Rignieux-le-Franc
 M. BOUVIER, Maire de Rossillon
 M. FAUVET, Maire de Saint-Denis-les-Bourg
 M. BROCHAND, mairie de Saint-Genis-sur-Menthon
 M. SALLET, Mme de Saint-Jean-sur-Reyssouze
 M. BERNARD, Maire de Saint-Trivier-de-Courtes
 Mme FOURNIER, Maire de Saint-Sulpice
 M. CHARDON, Fédération Française du Paysage
 M. COUTURE, Vieilles Maisons Française
 M. DOSSE, Architecte
 Mme MAILLET, M. PIQUET, Patrimoine des Pays de l'Ain
 M. PRUNIAUX, UNGE – Chambre départementale des Géomètres Experts

Invités présents

M. DUFIEU, Historien ENSAL
 Mme KLEIN, Architecte
 Mme LEORIER, Département
 M. LUGAZ, Fondation du Patrimoine
 M. PAUGET, ADIA
 M. PERRIN, SOLIHA
 Mme POINSIGNON, Service Patrimoine du Département
 M. PREMILLIEU, SCoT BUCOPA
 Mme SCRIVEN, JG Architecte
 M. THOMAS, Architecte

Équipe du CAUE de l'Ain

Mme FORMEL-YOUSFI, Paysagiste-conseillère
 Mme GUICHARDON, Secrétaire-comptable, déléguée du personnel
 Mme GRANGE, Chargée de communication
 Mme HOUDIN, Architecte-conseillère
 Mme JOCTEUR, Paysagiste-conseillère

Mme LEQUY, Chargée de documentation
 M. MAIZERAY, Architecte-conseiller
 M. MEYRONNEINC, Directeur
 Mme PAGANI, Assistante d'accueil
 M. PONS, Architecte-conseiller
 M. SAVI, Architecte-conseiller, représentant le personnel au CA
 Mme SELVA, Architecte-conseillère
 M. VIGUIE, Architecte-conseiller

M. BAHMED, Stagiaire en Master 2 patrimoine
 M. VAN DER GIESEN, Agent-Comptable

Membres du Conseil d'Administration excusés

M. AGHADJANIAN, Trésorier, Représentant de la CAPEB
 Mme TABOURET, Conseillère Départementale Canton de Ceyzériat, Maire de Dompierre-sur-Veyle, Vice-Présidente du Conseil Départemental déléguée à la démographie médicale et à l'autonomie
 Mme REMER, Directrice académique des services de l'éducation nationale

Membres adhérents ayant donné pouvoir

Mme MEURIAU, Maire de Arvière en Valromey
 M. GUILLOT, Maire de Drom
 M. DOCHE, Maire d'Apremont
 M. BAILLET, Maire de Birieux
 M. GIROD, Maire de Bolozon
 M. COMTET, Maire de Bouligneux
 M. PERRET, Maire de Bourg-Saint-Christophe
 M. CHANEL, Maire de Buellas
 Mme KELLER, Maire de Ceyzérieu
 M. CHARVIEUX, Maire de Chalamont
 M. PUIGMAL, Maire de Chaley
 M. JUILLET, Maire de Champagne-en-Valromey
 M. JACQUET, Maire de Chaveyriat
 M. VUAILLAT, Maire de Chezery-Forens
 M. PORRETTI, Maire de Civrieux
 M. RAFFIN, Maire de Coligny
 Mme JOUANNET, Maire de Crozet
 Mme PERLIER, mairie de Dagneux
 M. LIMOUSIN, Maire de Douvres
 M. BROCHIER, Maire de Faramans
 M. BALU, Maire de Flaxieu
 M. REIGNIER, Maire de Genouilleux
 M. DRUET, Maire d'Izenave
 Mme BOULON, Maire de L'Abergement-Clémenciat
 M. ORSET, Maire de L'Abergement-de-Varey
 M. RAPHANEL, Maire de La Boisse
 M. RIHAUD, Maire de La Chapelle-du-Chatelard
 M. NICOLIER, Maire de Lescheroux
 M. LEROUX, Maire de Malafretaz

Membres adhérents ayant donné pouvoir (suite)

M. ISSARTEL, Maire de Martignat
 M. DUPARCHY, Maire de Matafelon-Granges
 M. POIZAT, Maire de Mérignat
 M. DUPUIT, Maire de Mézériat
 M. ROSET, Maire de Montagnieu
 M. LAFONT, Maire de Montracol
 M. GUENRO, Maire de Peyriat
 M. PIROUX, Maire de Pirajoux
 M. BIENVENU, Maire de Polliat
 M. GAUTHIER, Maire de Romans
 M. FAUVAIN, Maire de Saint-Etienne-sur-Chalaronne
 Mme PERI, Maire de Saint-Georges-sur-Renon
 M. THOMASSET, Maire de Saint-Germain-de-Joux
 M. BRULHART, Maire de Saint-Jean-de-Gonville
 M. BATAILLY, Maire de Saint-Jean-le-Vieux
 M. PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes
 M. BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey
 M. GUERIN, Maire de Servas
 Mme DEGUISNE, Maire de Talissieu
 M. BARDON, Maire de Valeins
 Mme BAVUZ, Maire de Virignin

Mme DUBOIS, Présidente de la CC de la Dombes
 M. GUYADER, Président de la CC de la Plaine de l'Ain
 M. MOURLEVAT, Président de Haut Bugey Agglomération

M. CONVERT, Fédération du BTP de l'AIN
 Mme CHANEL, ADIL de l'Ain

Membres adhérents excusés

M. JANODET, Maire de Beauport
 M. MARTIN, Maire de Blyes
 Mme GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse-Vallons
 M. AUBOEUF, Maire de Ceignes
 M. TOMAS, Maire de Certines
 M. LALLEMENT, Maire de Chazey-Bons
 M. MOINE, Maire de Giron
 M. MOSSAZ, Maire de Injoux-Génissiat
 M. DUBOST, Maire de Lapeyrouze
 Mme BLANC, Maire de Léaz
 M. LEMAIRE, Maire de Mantenay-Montlin
 Mme BERGER, Maire de Nurieux-Volognat
 M. JACQUEMIN, Maire de Oncieu
 M. JEANDEMANGE, Maire de Pont d'Ain
 Mme ESCODA, Maire de Samognat
 Mme PANCHOT, Mairie de Sermoyer
 M. BAVOUX, Maire de Simandre-sur-Suran

M. GLAIZAL, CCI
 M. MATHIEU, Président de l'UDAF

Invités excusés

M. BOURGEOT, Sous-Préfet de Gex
 Mme BALU, Sous-Préfète de Nantua
 M. SCALZOTTO, Sous-Préfet de Belley

M. CHAIZE, Sénateur
 M. BRETON, Député, Conseiller Régional
 M. DEBAT, Conseiller Régional
 M. NANCHI, Conseiller Régional
 Mme PERNOD, Vice-Présidente du Conseil Régional

Mme BARDE, Conseillère Départementale
 M. BILLOUDET, Conseiller Départemental
 Mme CEDILEAU, Conseillère Départementale

Mme CHAPEL, Conseillère Départementale
 M. DEGUERRY, Président du Conseil Départemental
 M. DE LA VERPILLERE, Conseiller Départemental
 M. EMIN, Conseiller Départemental
 M. FLOCHON, Conseiller Départemental
 Mme FLORE, Conseillère Départementale
 M. GAITET, Conseiller Départemental
 M. GREFFET, Conseiller Départemental
 M. HEDON, Conseiller Départemental
 Mme LOUIS, Conseillère Départementale
 M. LURIN, Conseiller Départemental
 M. PAOLI, Conseiller Départemental

M. MATHIEU, Maire de Aranc
 M. MEANT, Maire de Balan
 M. PIOT, Maire de Béligneux
 Mme TERRIER, Maire de Beynost
 M. AGATY, Maire de Biziat
 M. DEBAT, Maire de Bourg-en-Bresse
 M. BOUVIER, Maire de Cessy
 M. PEZANT, Maire de Conzieu
 M. CROSNIER, Maire de Cuzieu
 M. MUNERET, Maire de Dompierre-sur-Chalaronne
 Mme PASSUELLO, Maire de Echenevex
 Mme GRAZIOTTI, Maire de Farges
 M. VIOT, Maire de Garnerans
 Mme MOREL, Maire de Geovreisset
 M. COMTET, Maire de Geovreissiat
 M. DUNAND, Maire de Gex
 Mme DEGUERRY, Maire de Groissiat
 M. GARDIEN, Maire de Innimond
 M. MATHY, Maire de Joyeux
 M. GUITTET, Maire de Magnieu
 M. GRANDJEAN, Maire de Marlieu
 M. BATISTA, Maire de Nievroz
 M. SIMONNET, Maire de Nivollet-Montgriffon
 Mme TISSERAND, mairie de Parcieux
 M. BLANC, Maire de Péron
 Mme THIVOLLE, Maire de Peyzieux-sur-Saône
 M. DINOCHÉAU, Maire de Plagne
 M. DUTRAIT, Maire de Port
 M. PLENARD, Maire de Saint-André-de-Bâgé
 M. MARGUIN, Maire de Saint-Etienne-sur-Reyssouze
 Mme DUBOIS, Maire de Saint-Martin-le-Châtel
 M. ALBAN, Maire de Sainte-Euphémie
 Mme OGERET, Maire de Seillonnaz
 M. BOTTERI, Maire de Seyssel
 M. MONACI, Maire de Sonthonnax-la-Montagne
 Mme CASELLA, Maire de Souclin
 Mme POMMAZ, Maire de Thil
 Mme CHARMET, Maire de Villebois

M. DEBAT, Président du Grand Bourg Agglomération
 Mme GODET, Présidente de la CC Bugey Sud
 M. GUILLOT-VIGNOT, Président de la CC de la Côte à Montluel
 M. PECHOUX, Président de la CC Dombes Saône Vallée
 M. PERREARD, Président de la CC du Pays Bellegardien
 M. RONZIERE, Président de la CC Beaujolais Saône

M. BAUD-GRASSET, Président de la FNCAUE, de l'URCAUE, et du CAUE de la Haute-Savoie
 M. COMBELLE, Président du CAUE du Cantal
 Mme CRESSENS, Présidente du CAUE de la Savoie
 Mme DESIREE, Présidente du CAUE du Puy de Dôme
 M. FEROUSSIER, Président du CAUE de l'Ardèche
 M. MARCON, Président du CAUE de la Haute-Loire